



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/487  
18 septembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/  
RUSSE

Quarante-quatrième session  
Point 65 de l'ordre du jour provisoire\*

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur  
la sécurité internationale

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1	2
II. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL .....	2 - 4	2
III. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS .....		3
Finlande .....		3
Ghana .....		4
Mexique .....		4
République fédérale d'Allemagne .....		5
Union des Républiques socialistes soviétiques .....		5

\* A/44/150.

EP.

## I. INTRODUCTION

1. Le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/77 A intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", dont le dispositif est libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Prie le Secrétaire général de suivre les progrès scientifiques et techniques, en particulier ceux susceptibles d'être utilisés à des fins militaires, et d'en évaluer les incidences sur la sécurité internationale avec l'aide, le cas échéant, d'experts consultants qualifiés, et de lui présenter un rapport à sa quarante-cinquième session;

2. Invite les Etats Membres à constituer, au niveau national, des groupes chargés de suivre et d'évaluer ces progrès et à diffuser les évaluations du Secrétaire général;

3. Invite également tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général leurs observations et leurs propositions, ainsi que les évaluations des groupes nationaux;

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;

..."

## II. MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

2. En application du paragraphe 1 de la résolution 43/77 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a organisé une réunion consultative au Siège de l'ONU le 31 mai 1989 afin de l'aider à déterminer les principaux aspects des progrès scientifiques et techniques visés par la résolution.

3. Le Secrétaire général invitera des consultants qualifiés à établir des rapports d'évaluation dans leurs domaines de compétence respectifs concernant les principaux aspects suivants : technologie de l'information, biotechnique, technologie des matériaux, technologie spatiale et technologie nucléaire. Un groupe élargi d'experts étudiera ensuite ces rapports d'évaluation et le résultat de cet examen sera inclus dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

4. Dans une note verbale du 8 février 1989, le Secrétaire général a attiré l'attention des Etats Membres sur les paragraphes 2 et 3 de la résolution. A ce jour, le Secrétaire général a reçu des réponses de la Finlande, du Ghana, du Mexique, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont le texte se trouve reproduit au chapitre III du présent rapport. Les réponses ultérieures seront publiées sous forme d'additifs au présent document.

/...

### III. INFORMATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

#### FINLANDE

[Original : anglais]  
[28 juillet 1989]

1. Il n'existe pas en Finlande de groupe national dont le seul rôle soit de suivre et d'évaluer les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale. Toutefois, le Conseil consultatif pour le désarmement du Ministère des affaires étrangères, créé au début des années 70, a notamment pour fonction de promouvoir la recherche en la matière et de proposer des moyens d'en appliquer les résultats aux fins du désarmement. D'autres institutions qui ont une grande influence politique et scientifique traitent des questions soulevées dans la résolution 43/77 A de l'Assemblée générale. Le Gouvernement finlandais ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de créer un nouveau groupe national à cette fin.

2. En ce qui concerne le paragraphe 3 de la résolution, le Gouvernement finlandais, après avoir consulté le Conseil consultatif pour le désarmement, fait la déclaration suivante :

Il va de soi que les progrès scientifiques et techniques dans le domaine de l'armement se poursuivront. Il est très difficile, voire impossible, de prévoir leur évolution, même à moyen terme. Dans le domaine de la technologie nucléaire, les deux techniques importantes, à savoir la fusion et la fission, entrent déjà dans la fabrication de certaines armes. Ainsi, même s'il est possible de concevoir des armes nucléaires d'utilisation plus souple, il semble improbable que l'on en invente un type totalement nouveau. Bien que des progrès rapides puissent intervenir dans le domaine des armes chimiques, la capacité de destruction des armes existantes et des gaz neurotoxiques est telle que des innovations techniques importantes sont peu probables dans ce domaine. Les effets destructeurs des armes biologiques ne se font sentir que lentement et leur utilisation comporte des risques largement incontrôlables. C'est pourquoi ces armes n'ont pas d'incidence directe sur le plan militaire. Il reste néanmoins une inconnue avec les progrès qui pourraient intervenir dans le domaine des techniques génétiques.

De l'avis du Gouvernement finlandais, il est urgent que les découvertes scientifiques et techniques soient utilisées de façon positive au profit et pour le bien-être de toute l'humanité. Tous les Etats doivent entreprendre de limiter les armements au niveau international et s'engager sans ambiguïté en faveur du désarmement afin de redistribuer les ressources financières et d'exploiter autrement les fruits du progrès scientifique et technique. Dans le domaine de la production d'armes, il convient de prêter attention à des systèmes d'armes défensives et non provocatrices et d'éliminer les effets secondaires que certaines armes peuvent avoir en frappant au hasard ou en touchant des civils. L'élaboration de procédures de vérification globales et fiables aux niveaux national et international est un défi majeur, mais elle sert aussi les objectifs universellement reconnus de la sécurité internationale.

/...

GHANA

[Original : anglais]  
[15 juin 1989]

Le Ghana a voté pour la résolution 43/77 A de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1988, à cause des objectifs généraux qui y sont énoncés. En tant que pays en développement, le Ghana n'a cependant aucun programme visant à appliquer les progrès scientifiques et techniques à des fins militaires. L'objectif du Gouvernement ghanéen est, et restera, de consacrer ses ressources nationales, y compris les fruits de toute découverte scientifique ou technique, au développement économique et social de son peuple.

MEXIQUE

[Original : espagnol]  
[19 mai 1989]

1. De tout temps, le Mexique a manifesté un vif intérêt pour les questions liées à la paix mondiale et au désarmement; c'est pourquoi il a lutté pour que tous les progrès scientifiques et techniques soient utilisés pour le bien de l'humanité et pour assurer sa survie, et non pour atteindre des niveaux plus élevés de destruction massive.
2. Toutefois, le Mexique constate avec inquiétude que l'élan donné à la recherche scientifique se situe au niveau de la course aux armements, au lieu d'être canalisé au profit de la recherche médicale, de l'amélioration de la production agricole, de la promotion de l'éducation, parmi d'autres aspects indispensables au développement des peuples.
3. Il faut rappeler qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, on a déclaré que le désarmement était un processus qui consistait à réduire l'ampleur des forces armées et des dépenses qu'elles entraînaient; pour réaliser cet objectif, le Mexique estime qu'il faut s'attaquer au fond du problème, à savoir la non-utilisation des progrès scientifiques et techniques dans la course aux armements, écart donné que tout perfectionnement de l'arsenal militaire constitue un danger pour la sécurité internationale.
4. On doit faire en sorte que les nouveaux domaines de recherche soient utilisés au profit de l'humanité en évitant à tout prix le perfectionnement des armements. A cet égard, le Mexique estime que l'on doit suivre avec attention tout progrès scientifique et technique et condamner son utilisation en matière militaire; pour cette raison, il estime également que l'espace doit être utilisé au profit de la communauté internationale et non pas pour déployer un système stratégique de défense, qui, quant à lui, n'assure même pas la réalisation de ses objectifs. De même, il faut définitivement mettre un terme aux essais tendant à perfectionner les armes nucléaires.
5. Enfin, le Mexique encourage la communauté internationale à, d'une part, aborder sérieusement l'aspect qualitatif de la course aux armements et, d'autre part, à prendre conscience du fait que les progrès scientifiques et techniques utilisés à des fins militaires nuisent à la sécurité internationale et retardent gravement les efforts réalisés en matière de désarmement.

/...

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

[Original : anglais]  
[27 juillet 1989]

1. La résolution 43/77 A de l'Assemblée générale, intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", place très justement l'accent sur l'importance des aspects qualitatifs du contrôle des armements. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne partage le point de vue selon lequel il ne suffit pas d'aborder le contrôle des armements et le désarmement dans une optique purement quantitative.
2. La résolution se poursuit par une mise en garde contre les incidences négatives que les progrès techniques auront sur la sécurité et le désarmement s'ils sont exploités à des fins militaires. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne éprouve des difficultés à suivre le raisonnement selon lequel les progrès techniques nuisent en eux-mêmes au contrôle des armements et au désarmement.
3. En réalité, les techniques en tant que telles sont neutres. Certes, la recherche et le développement scientifiques sont nécessaires au perfectionnement des armes, y compris de certains systèmes particulièrement importants aux fins de défense. Cependant, il est également vrai que les techniques de pointe peuvent aider au contrôle des armements et au désarmement, et le font; on peut en avancer des exemples avec les techniques de vérification par satellite ou les instruments d'analyse perfectionnés qui permettent de voir si une interdiction d'armes chimiques est respectée.
4. Ainsi, la question de la course aux armements ne se résout pas en interdisant simplement les nouvelles techniques, ou en interdisant leur utilisation à des fins militaires, puisqu'elles peuvent par ailleurs faciliter le contrôle des armements et le désarmement. La vraie question en l'occurrence est celle des décisions politiques.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]  
[23 août 1989]

1. De l'avis de l'Union soviétique, l'objectif consistant à freiner la course aux armements et à conférer un caractère irréversible au processus actuellement engagé de désarmement véritable, devrait conduire la communauté mondiale à prendre d'urgence des mesures destinées à contrôler l'utilisation des progrès scientifiques et techniques à des fins militaires. La science et la technique devraient être entièrement mises au service de la paix, du renforcement de la confiance et de la construction d'un nouveau modèle de sécurité.
2. Lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'Union soviétique a préconisé que l'on entreprenne une évaluation systématique des progrès scientifiques et techniques en vue de formuler en temps utile des recommandations tendant à empêcher l'application des technologies nouvelles à la fabrication d'armes. Cela concerne en premier lieu

/...

les lasers et les armes utilisant des moyens génétiques et électromagnétiques. Nous maintenons également notre proposition tendant à interdire la fabrication d'armes non nucléaires fondée sur de nouveaux principes physiques et dont le taux de destruction les rapproche des moyens nucléaires et autres moyens de destruction massive.

3. Des initiatives concrètes allant en ce sens ont été proposées par de nombreux pays de même que par divers représentants des milieux scientifique, politique et social. L'Union soviétique considère comme positive la proposition des Etats membres du Mouvement des pays non alignés tendant à faire cesser et à interdire l'utilisation des progrès scientifiques et techniques aux fins de la mise au point et de la fabrication de nouvelles générations et de nouveaux types d'armes de destruction massive, et de types et de systèmes d'armements classiques. Nous avons approuvé la proposition présentée par l'Inde et d'autres pays tendant à créer auprès du Secrétaire général de l'ONU un groupe d'évaluation et de prévision des applications des nouvelles technologies à des fins militaires.

4. L'Union soviétique a vu un progrès important dans l'adoption, lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 43/77 A intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", qui envisage la création de groupes nationaux d'experts qui seraient chargés de suivre les progrès scientifiques et techniques susceptibles d'être utilisés à des fins militaires.

5. La Mission permanente de l'URSS auprès de l'ONU est autorisée à faire savoir que, pour donner suite à cette recommandation, on a créé en Union soviétique un groupe national d'experts de l'évaluation et de la prévision dans le domaine des applications militaires des progrès scientifiques et techniques, qui effectuera des enquêtes sur la question des incidences de ces progrès sur la sécurité internationale, communiquera périodiquement les résultats de ses travaux au Secrétaire général de l'ONU et diffusera en Union soviétique les évaluations établies par le Secrétaire général. Le groupe, dont font partie des scientifiques soviétiques de renom, travaillera en étroite collaboration avec le Comité des scientifiques soviétiques pour la paix et contre la menace nucléaire, présidé par R. Z. Sagdeev.

6. L'Union soviétique part du principe que cette mesure contribuera à instaurer, sous les auspices de l'ONU, une coopération fructueuse en vue de limiter la fabrication de types et de systèmes d'armes de plus en plus destructeurs et dangereux, et à renoncer à la rivalité militaire absurde et dangereuse pour renforcer la paix et la sécurité internationales sur une base universelle.

-----